

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Absent : Monsieur le conseiller Sylvain Gélinas

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 9 octobre 2018 et séance extraordinaire du 6 novembre 2018
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes d'octobre 2018
- 1.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 1.6 Entériner l'embauche de madame Hélène Beauchamp
- 1.7 Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour capital humain
- 1.8 Entériner la lettre d'entente numéro 01-2018 avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2907, concernant l'entretien de la patinoire
- 1.9 Lettre d'entente numéro 02-2018 avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2907, concernant le poste technicien en assainissement des eaux et prime de chef d'équipe
- 1.10 Service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle, programmation 2019 et nombre d'heures réservé
- 1.11 Fonds d'appui au rayonnement des régions, projet de développement de la rivière Rouge
- 1.12 Nomination d'un représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Renouvellement de l'entente de fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal
- 2.2 Abroger les résolutions 2018.08.191 et 2018.08.205
- 2.3 Contrat pour le déneigement du stationnement du débarcadère au lac des Grandes-Baies, incluant l'accès à la borne d'incendie sèche et à la toilette
- 2.4 Contrat pour l'entretien des bornes d'incendie sèches, chemin de l'Aubépine, Route 321 (lac Vaseux) et lac Ste-Marie
- 2.5 Appel d'offres – bateau de sauvetage, moteur et remorque

3 TRANSPORTS

- 3.1 Embauche permanente de monsieur Sylvain Doucet
- 3.2 Entériner le contrat d'entretien d'hiver des trottoirs

- 3.3 Demande au ministère des Transports pour une étude de sécurité routière de la Route 117 à l'intersection du chemin de l'Aubépine
- 3.4 Accepter les dépenses des travaux effectués sur le chemin des Marronniers dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) 2018-2019
- 4 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 4.1 Aide financière au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 5 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 5.1 Renouveler l'entente de fourniture de services professionnels pour l'application de la réglementation de la municipalité de Nominingue en matière d'abattage d'arbres en forêt privée
- 5.2 Entériner le mandat à la firme Convercité
- 5.3 Avis de motion – Règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique
- 5.4 Dépôt du projet de règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique
- 5.5 Résultat de l'appel d'offres S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs
- 6. **LOISIRS ET CULTURE**
- 6.1 Entériner les dépenses pour les travaux au 2241 rue du Sacré-Cœur
- 6.2 Location d'un bâtiment mobile pour installer au Parc Hervé-Desjardins, saison hivernale 2018-2019
- 6.3 Contrat pour l'entretien d'hiver des stationnements du Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal
- 6.4 Point d'information : bilan saison 2018 bureau d'accueil touristique
- 7. **DÉPÔT DES RAPPORTS**
- 7.1 Service de sécurité incendie
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs
- 8. **INFORMATION DES ÉLUS**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1.1

Résolution 2018.11.248
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2

Résolution 2018.11.249
Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 9 octobre 2018 et séance extraordinaire du 6 novembre 2018

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018, tels que présentés.

ADOPTÉE

1.3 **Résolution 2018.11.250**
Autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois d'octobre 2018, totalisant quatre cent vingt-trois mille trois cent quinze dollars et dix cents (423 315,10 \$).

ADOPTÉE

1.4 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire, monsieur Georges Décarie, les conseillères mesdames Chantal Thérien, Suzie Radermaker et Francine Létourneau et les conseillers messieurs Gaétan Lacelle, Sylvain Gélinas et Bruno Sanssouci déposent leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

1.5 **Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses.

Résumé des rapports.

Comparatifs par période au 30-09-2018 (2018 vs 2017)

	2018	2017	Variation
Revenus	5 317 134 \$	4 713 904 \$	603 230 \$
Dépenses de fonctionnement	3 749 648 \$	3 556 150 \$	193 498 \$

Comparatif des revenus et dépenses période : 30 septembre / budget 2018

	Cumulé au 30/09/2018	Budget 2018	Écart %
Revenus	5 317 134 \$	5 392 058 \$	98,61 %
Dépenses de fonctionnement	3 749 648 \$	5 052 572 \$	74,21 %
Remboursement de la dette	237 300 \$	276 600 \$	85,79 %
Total des affectations	74 686 \$	65 552 \$	113,93 %

1.6 **Résolution 2018.11.251**
Entériner l'embauche de madame Hélène Beauchamp

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer un poste de chargé de projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Hélène Beauchamp, à titre de chargée de projets, à compter du 29 octobre 2018, ayant un statut d'employée-cadre, aux conditions établies au contrat de travail, avec une période de probation de six (6) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail par le maire et le directeur général, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.7

Résolution 2018.11.252

Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour capital humain

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains lui sont exclusifs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de renouveler la cotisation, pour l'année 2019, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme de mille quatre-vingt-six dollars et vingt-deux cents (1 086,22 \$) ainsi qu'aux services du Carrefour du capital humain pour une somme de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars (4 297 \$), le tout totalisant cinq mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-deux cents (5 383,22 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2018.11.253

Entériner la lettre d'entente numéro 01-2018 avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2907, concernant l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat pour l'entretien de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'entériner la signature, par le maire et le directeur général, de la lettre d'entente numéro 01-2018 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, concernant l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE

1.9

Résolution 2018.11.254

Lettre d'entente numéro 02-2018 avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2907, concernant le poste technicien en assainissement des eaux et prime de chef d'équipe

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat pour le poste de technicien en assainissement des eaux et prime de chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire et le directeur général, de la lettre d'entente numéro 02-2018 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, concernant le poste technicien en assainissement des eaux et prime de chef d'équipe, effective en date du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE

1.10

Résolution 2018.11.255

Service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle, programmation 2019 et nombre d'heures réservé

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT la déclaration par la municipalité de Nominique de sa programmation préliminaire pour 2019;

CONSIDÉRANT la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur le formulaire de demande de service complété par la municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2019 préparée par le service d'ingénierie régional présentant 215 heures pour la municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique réserve le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2019 dûment préparée par le service d'ingénierie régional au service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

1.11

Résolution 2018.11.256

Fonds d'appui au rayonnement des régions, projet de développement de la rivière Rouge

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de madame Sylvie d'Amours, ministre responsable de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'une proportion (15%) de l'enveloppe du FARR 2018-2019 de la région des Laurentides a été partagée entre les trois (3) MRC dévitalisées des Laurentides, soit Argenteuil, Laurentides et Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la portion dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de cette enveloppe visant la lutte à la dévitalisation territoriale et l'atténuation des disparités interterritoriales est d'un montant de 325 395\$ pour l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les projets déposés au FARR doivent s'inscrire dans les priorités régionales suivantes :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides.
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.

4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification et la mise en place des possibilités commerciales;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRCAL a approuvé à l'unanimité la priorisation et le dépôt du projet de mise en valeur de la rivière Rouge dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la MRC d'Antoine-Labelle lors d'une rencontre tenue le 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 62 499 \$ et que, selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu, soit 12 500 \$ pour le présent projet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront obligatoirement être dépensées au 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que la municipalité de Nomingue participe au projet de développement de la rivière Rouge, déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2018-2019 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 3 125 \$.

ADOPTÉE

1.12

Résolution 2018.11.257

Nomination d'un représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de la Municipalité se regroupe en vertu de l'article 58.1 de la loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8);

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation sera connu sous le nom de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides selon la requête soumise au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration de l'Office des Hautes-Laurentides soit composé de neuf (9) administrateurs;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration soit constitué d'un représentant de la municipalité de Nomingue;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat de ce représentant soit de trois (3) ans.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de nommer monsieur Michel Gascon, afin de représenter la municipalité de Nomingue au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour un mandat se terminant le 12 novembre 2021.

ADOPTÉE

- 2.1 **Résolution 2018.11.258**
Renouvellement de l'entente de fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal
- CONSIDÉRANT que l'entente pour la fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal avec la MRC d'Antoine-Labelle est à échéance le 31 décembre 2018;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à reconduire cette entente pour l'année 2019 aux mêmes conditions;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER
- ET RÉSOLU de confirmer à la MRC d'Antoine-Labelle notre l'intérêt pour le renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal, aux mêmes conditions.
- ADOPTÉE
- 2.2 **Résolution 2018.11.259**
Abroger les résolutions 2018.08.191 et 2018.08.205
- CONSIDÉRANT les contrats de déneigement d'une durée d'un an, octroyé à Automobiles Gilles Leclerc Ltée, pour l'hiver 2018-2019 en vertu des résolutions 2018.08.191 et 2018.08.205;
- CONSIDÉRANT qu'Automobiles Gilles Leclerc Ltée désire des contrats de deux ans;
- CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et d'Automobiles Gilles Leclerc Ltée;
- CONSIDÉRANT que les contrats n'ont pas été signés;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN
- ET RÉSOLU d'abroger les résolutions suivantes :
- 2018.08.191 Contrat pour le déneigement des bornes d'incendie sèches
- 2018.08.205 Contrat pour l'entretien d'hiver des stationnements du Parc Le Renouveau Rosaire-Senéal.
- ADOPTÉE
- 2.3 **Résolution 2018.11.260**
Contrat pour le déneigement du stationnement du débarcadère au lac des Grandes-Baies, incluant l'accès à la borne d'incendie sèche et à la toilette
- CONSIDÉRANT les prix obtenus pour le déneigement du stationnement du débarcadère au lac des Grandes-Baies, incluant l'accès à la borne d'incendie sèche et à la toilette, pour la saison hivernale 2018-2019;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU
- ET RÉSOLU d'accepter l'offre de monsieur Raymond Beaulieu, au montant de mille deux cents dollars (1 200 \$), plus les taxes applicables.
- D'autoriser le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à cet effet.
- ADOPTÉE
- 2.4 **Résolution 2018.11.261**
Contrat pour l'entretien des bornes d'incendie sèches, chemin de l'Aubépine, Route 321 (lac Vaseux) et lac Ste-Marie

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour le déneigement des bornes d'incendie sèches situées au chemin de l'Aubépine, de la Route 321 (lac Vaseux) et au lac Ste-Marie, pour la saison hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'Étienne Godard Paysagiste Inc., au montant de mille huit cents dollars (1 800 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

2.5

Résolution 2018.11.262

Appel d'offres – bateau de sauvetage, moteur et remorque

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 18-0498 du Centre de services partagés du Québec pour la vente des équipements suivants : un bateau de sauvetage, un moteur et une remorque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à présenter pour et au nom de la Municipalité, une offre globale au Centre de services partagés du Québec l'achat d'un bateau de sauvetage, d'un moteur et d'une remorque.

ADOPTÉE

3.1

Résolution 2018.11.263

Embauche permanente de monsieur Sylvain Doucet

CONSIDÉRANT les conditions de la lettre d'entente numéro 01-2018 entre la Municipalité et le Syndicat, concernant l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Doucet est à l'emploi de la Municipalité depuis mai 1991, à titre de salarié saisonnier;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Municipalité pour le travail de monsieur Doucet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche permanente de monsieur Sylvain Doucet, à titre d'opérateur journalier ayant un statut de personne salariée régulière, à compter du 12 novembre 2018, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

3.2

Résolution 2018.11.264

Entériner le contrat d'entretien d'hiver des trottoirs

CONSIDÉRANT que le contrat avec monsieur Normand Varennes pour l'entretien d'hiver des trottoirs s'est terminé au printemps 2018;

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et monsieur Varennes pour reconduire le contrat d'une année;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner le contrat octroyé à monsieur Normand Varennes pour l'entretien d'hiver des trottoirs, saison 2018-2019, au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars (4 596 \$) du kilomètre, plus les taxes applicables.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général, à signer le contrat.

ADOPTÉE

3.3

Résolution 2018.11.265

Demande au ministère des Transports pour une étude de sécurité routière de la Route 117 à l'intersection du chemin de l'Aubépine

CONSIDÉRANT que depuis la fermeture, en janvier 2016, du pont situé sur le chemin du Moulin-Girard, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, le chemin de l'Aubépine est devenu le chemin de contournement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique a adopté les résolutions 2017.10.299 et 2018.08.195 demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la réouverture du pont;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne de Nominique a déposé au ministère des Transports une pétition pour sensibiliser au problème majeur de sécurité à l'intersection du chemin de l'Aubépine et de la Route 117 depuis la fermeture du pont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports une étude de sécurité routière de la Route 117, à l'intersection du chemin de l'Aubépine.

Que copie de la présente soit transmise à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, à la ministre responsable de la région des Laurentides, madame Sylvie D'Amours, à la Ville de Rivière-Rouge et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

3.4

Résolution 2018.11.266

Accepter les dépenses des travaux effectués sur le chemin des Marronniers dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) 2018-2019

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une subvention d'un montant de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$) pour l'exercice financier 2018-2019 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux effectués sur le chemin des Marronniers s'élève à vingt-huit mille neuf cent soixante-cinq dollars et dix cents (28 965,10 \$)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Marronniers pour un montant de vingt-huit mille neuf cent soixante-cinq dollars et dix cents (28 965,10 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ce chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

4.1

Résolution 2018.11.267

Aide financière au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2018.11.268

Renouveler l'entente de fourniture de services professionnels pour l'application de la réglementation de la municipalité de Nominique en matière d'abattage d'arbres en forêt privée

CONSIDÉRANT que l'entente de fourniture de services professionnels pour l'application de la réglementation de la municipalité de Nominique en matière d'abattage d'arbres en forêt privée avec la MRC d'Antoine-Labelle est à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à reconduire cette entente pour l'année 2019 aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de renouveler l'entente de fourniture de services professionnels pour l'application de la réglementation de la municipalité de Nominingue en matière d'abattage d'arbres en forêt privée, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

5.2 **Résolution 2018.11.269**
Entériner le mandat à la firme Convercité

CONSIDÉRANT que le conseil désire se doter d'une vision stratégique pour la planification du développement du territoire de Nominingue pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Convercité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner le mandant octroyé à la firme Convercité au montant de sept mille cinq cent soixante dollars (7 560 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser une affectation du surplus pour défrayer la dépense.

ADOPTÉE

5.3 **Avis de motion – Règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique**

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.

5.4 **Dépôt du projet de règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique**

Je, Chantal Thérien, dépose le projet de règlement numéro 2018-428 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique

5.5 **Résultat de l'appel d'offres S2018-16 – contrôle biologique des insectes piqueurs**

À la date limite pour recevoir les soumissions, deux soumissions ont été déposées.

	Soumissionnaire			
	Conseiller Forestier Roy			
Prix par municipalité	Nomingue	Rivière-Rouge	L'Ascension	Labelle
Année 2019	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Année 2020	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Année 2021	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Total avant taxes	775 800.00 \$	1 127 850.00 \$	897 300.00 \$	922 200.00 \$
Prix regroupé Par municipalité	Nomingue	Rivière-Rouge	L'Ascension	Labelle
Année 2019	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Année 2020	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Année 2021	258 600.00 \$	375 950.00 \$	299 100.00 \$	307 400.00 \$
Total avant taxes	775 800.00 \$	1 127 850.00 \$	897 300.00 \$	922 200.00 \$
Total avant taxes pour toutes les municipalités	3 723 150.00 \$			

	Soumissionnaire			
	GDG Environnement			
Prix par municipalité	Nomingue	Rivière-Rouge	L'Ascension	Labelle
Année 2019	252 000.00 \$	316 000.00 \$	235 000.00 \$	215 000.00 \$
Année 2020	255 780.00 \$	320 740.00 \$	238 525.00 \$	218 225.00 \$
Année 2021	259 616.70 \$	325 551.10 \$	242 102.88 \$	221 498.38 \$
Total avant taxes	767 396.70 \$	962 291.10 \$	715 627.88 \$	654 723.38 \$
Prix regroupé Par municipalité	Nomingue	Rivière-Rouge	L'Ascension	Labelle
Année 2019	225 000.00 \$	280 000.00 \$	220 000.00 \$	200 000.00 \$
Année 2020	228 375.00 \$	284 200.00 \$	223 300.00 \$	203 000.00 \$
Année 2021	231 800.63 \$	288 463.00 \$	226 649.50 \$	206 045.00 \$
Total avant taxes	685 175.63 \$	852 663.00 \$	669 949.50 \$	609 045.00 \$
Total avant taxes pour toutes les municipalités	2 816 833.13 \$			

6.1

Résolution 2018.11.270

Entériner les dépenses pour les travaux au 2241 rue du Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation effectués au bâtiment situé au 2241, rue du Sacré-Cœur (local du club de l'âge d'or), suite à la demande de nos assureurs;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés par Construction Jean-Pierre Charette & Fils Inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU d'entériner la dépense au montant de sept mille six cent cinquante dollars (7 650 \$), plus les taxes applicables, et d'affecter la dépense au surplus.

ADOPTÉE

6.2

Résolution 2018.11.271

Location d'un bâtiment mobile pour installer au Parc Hervé-Desjardins, saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire installer de nouveau cet hiver, un bâtiment au parc Hervé-Desjardins pour les utilisateurs de la glissade;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est fort apprécié de la population, fortement fréquenté et utilisé lors d'événements municipaux;

CONSIDÉRANT que l'école du Saint-Rosaire l'utilise dans le cadre du programme FORCE 4 qui encourage la pratique d'activités sportives;

CONSIDÉRANT les prix obtenus et les disponibilités budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser la location d'un bâtiment mobile pour installer au parc Hervé-Desjardins, durant la saison hivernale 2018-2019, pour un montant n'excédant pas deux mille trois cents dollars (2 300 \$), plus les taxes applicables, pour la location, le transport et les frais d'installation.

ADOPTÉE

6.3

Résolution 2018.11.272

Contrat pour l'entretien d'hiver des stationnements du Parc Le Renouveau Rosaire-Senécal

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour l'entretien d'hiver des stationnements du Parc le Renouveau Rosaire-Senécal, pour la saison 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Dénéigement Jorg Inc, au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

6.4

Point d'information : bilan saison 2018 bureau d'accueil touristique

MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU informe sur le bilan de la saison 2018 du bureau d'accueil touristique de Nominique.

La saison se termine avec un total de 2835 visiteurs comparativement à 2482 visiteurs en 2017, soit une augmentation de l'achalandage de 14,2 % par rapport à l'an passé.

Pour la période du 18 juin au 3 septembre 2018, il y a eu 2356 visiteurs alors que pour la même période en 2017, c'est 2128 visiteurs qui ont été enregistrés.

La prolongation de la période d'ouverture des fins de semaine, à partir de la fête du Travail jusqu'à la fête de l'Action de grâce, a permis à 479 visiteurs de bénéficier de ce service, tandis qu'en 2017, c'était 354 visiteurs.

7

Dépôt des rapports

Service de la sécurité incendie

[Dépôt du rapport mensuel d'octobre relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en octobre par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois d'octobre.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018.](#)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois d'octobre, par le Service.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

9

Résolution 2018.11.273

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.